



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	13
votants	15

OBJET :

Ecoles –
Réaménagement des
sanitaires et
aménagement d'une
salle informatique

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 31/08/2021

Reçu en préfecture le 31/08/2021

Affiché le **31 AOUT 2021**

ID : 031-213102247-20210830-DEL_2021_04_07-DE

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2021-04-07**

L'an deux mille vingt et un, le trente août, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 24 août 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY,

Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD,

Absents excusés : Mme GALLEGO (Procuration à M. FRATUS), M. MARTINEZ (Procuration à M. DESERT-LACAY)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réaménager les sanitaires de l'école primaire et de leur aménager une salle informatique

Considérant le projet de l'architecte,

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Recettes	TTC
Démolition et gros-œuvre	37 696,08 €	DETR – 30 %	48 468,77 €
Charpente et couverture	8 395,00 €	Département 31 – 20 %	32 312,51 €
Menuiseries extérieures et intérieures	16 732,00 €	Commune – 50 %	80 781,29 €
Plâtrerie sèche et isolation	19 861,01 €		
Electricité et chauffage	16 606,00 €		
Plomberie et sanitaire	14 201,00 €		
Carrelage et Faïence	16 338,38 €		
Peinture	4 918,29 €		
Marge d'erreur travaux (~10%)	13 474,78 €		
Honoraire architecte	10 779,82 €		
Mission SPS	1 347,48 €		
Marge d'erreur honoraires (~10%)	1 212,73 €		
Total	161 562,57 €	Total	161 562,57 €

Envoyé en préfecture le 31/08/2021

Reçu en préfecture le 31/08/2021

Affiché le 31 AOUT 2021

ID : 031-213102247-20210830-DEL_2021_04_07-DE

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de réaménagement des sanitaires et aménagement d'une salle informatique pour l'école primaire pour un montant de 161 562,57 € HT,
- **Sollicite** l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour 48 468,77 €, soit 30 % du montant du projet,
- **Sollicite** l'aide du Département de la Haute-Garonne pour 32 312,51 €, soit 20 % du montant du projet,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant à cette opération,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Le Maire,
Patrick SAULNERON



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone : 05 62 73 57 57; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>